Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260131-D_2026_005-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 29 janvier 2026

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 29
Procurations : 6
Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance :
Madame Muriel BEZIEL

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLÉ, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN, Monsieur François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Marie-Thérèse HUBERSON, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Vincent REMY, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLÉ, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Mirella JEAN DE DIEU

Délibération n° 2026-005

Marché public de travaux « construction de la crèche de Dinard » - Avenant n°1 Lot n°12

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-22, 4°,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-2,

VU la délibération n°2023-007 du conseil communautaire en date du 26 janvier 2023 relative aux travaux de la crèche de Dinard,

CONSIDERANT le marché n°2023-8, Lot n°12 « Revêtements de sol - Faïence », attribué à la société LEBLOIS (8, rue de concise – 50240 SAINT JAMES) et notifié le 30 août 2023,

CONSIDERANT que les travaux supplémentaires sont devenus nécessaires,

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260131-D_2026_005-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°12 « Revêtements de sol - Faïence » présenté fixant le montant des travaux supplémentaires d'un montant de 2 910.75 € HT et le montant du nouveau marché ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude tous les actes nécessaires relatifs à l'exécution du marché précité.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 30 janvier 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE